

COMMUNIQUÉ DE L'ANdEA

Contre les discriminations, les écoles supérieures d'art s'engagent

Paris, le 8 octobre 2015

L'ANdEA – Association nationale des écoles supérieures d'art a élaboré une charte pour la promotion de l'égalité et la lutte contre les discriminations et le harcèlement au terme d'un travail d'un an impliquant des représentants de l'ensemble des acteurs et actrices des écoles d'art, étudiants, enseignants, administrateurs, coordinateurs des études et directeurs. Elle a été adoptée à l'unanimité par l'assemblée générale de l'ANdEA le 30 mars 2015 et présentée le 5 octobre 2015 à la Haute fonctionnaire à l'Égalité femmes-hommes au ministère de la Culture et de la Communication, Madame Muriel Genthon, qui l'a accueillie très favorablement.

La mise en œuvre d'une politique structurelle d'égalité entre les femmes et les hommes et de lutte contre toutes les discriminations, qui concerne aussi bien les étudiant-e-s que la gouvernance des établissements et l'ensemble des personnels et intervenant-e-s, participe au travail nécessaire de reconstruction du champ des représentations. Les écoles supérieures d'art, en qualité d'établissements d'enseignement supérieur et d'institutions culturelles, entendent être exemplaires à cet endroit.

Le ministère de la Culture et de la Communication a accueilli très favorablement cette démarche de l'ANdEA et entend l'accompagner d'une circulaire ministérielle en direction des représentants de l'État siégeant aux conseils d'administration des établissements afin d'approuver formellement la posture volontariste prise par la communauté des écoles d'art pour une société de l'égalité réelle et d'en encourager une mise en application concrète.

Si la loi est unique, s'applique à tous et s'exerce partout, il est en outre nécessaire d'inventer des outils et d'encourager les comportements surrogatoires qui vont au-delà des simples contraintes légales, pour mieux informer les personnes sur leurs droits et devoirs, anticiper les futures normes et participer au renouvellement des mentalités. La présente charte réaffirme notamment le rôle essentiel de la direction d'établissement comme le garant du respect de la loi et comme acteur proactif en termes de prévention et d'évolution des pratiques et mentalités. Traduisant un engagement collectif de la communauté, elle prend son sens dès lors qu'elle est suivie d'effets concrets de la part des établissements : modification des règlements intérieurs, campagnes d'information, mise en pratique dans les procédures de recrutement et d'élections, développement de la mixité des intervenant-e-s extérieur-e-s afin que la scène artistique dans sa diversité soit valorisée et rendue visible pour les étudiant-e-s.

L'ANdEA mettra de son côté en place dès 2016 une campagne de sensibilisation des 12000 étudiant-e-s des écoles supérieures d'art.

La commission Organisation et vie des écoles qui, au sein de l'ANdEA, a œuvré à l'élaboration de la charte, entend désormais réfléchir aux discriminations d'ordre social et liées à l'origine, et à l'égalité des chances dans l'accès aux études.